



# UNE REPONSE PARLEMENTAIRE A LA VIOLENCE CONTRE LES FEMMES

*Conférence pour les membres des commissions parlementaires  
traitant de l'égalité des sexes  
GENEVE, CICG, 2-4 décembre 2008*

## DOCUMENT D'INFORMATION

### 1. OBJECTIFS DU SEMINAIRE

La violence contre les femmes demeure une question majeure à l'ordre du jour de la communauté internationale dans le domaine des droits de l'homme. C'est un problème universel, dont seules l'ampleur et la nature varient d'un pays à l'autre. Il se produit dans le contexte plus vaste de la discrimination fondée sur le sexe - caractérisée par l'inégalité des rapports de force - dans les sphères publique et privée. Dans la sphère privée, ce phénomène englobe la violence familiale et conjugale, y compris les pratiques et traditions culturelles néfastes. Dans la sphère publique, il recouvre la violence, le harcèlement et l'exploitation sexuels. Par l'intermédiaire de leurs agents ou de leurs politiques publiques, les Etats peuvent tolérer cette violence sans le vouloir, par exemple lorsque les lois sont insuffisantes ou mal mises en œuvre, ce qui dans les faits permet aux auteurs de violences contre les femmes d'agir en toute impunité.

D'une durée de trois jours, la Conférence donnera aux parlementaires l'occasion de faire le point sur la situation; d'examiner les coûts de la violence contre les femmes, en termes de droits et aussi en termes de coûts socio-économiques; de débattre des divers types de violence contre les femmes ainsi que d'initiatives parlementaires concrètes qui peuvent être prises pour la combattre. Les participants prêteront une attention particulière aux cadres législatifs et à l'efficacité de la mise en œuvre.

### 2. PROGRAMME PROVISOIRE

Le programme provisoire du séminaire est annexé.

### 3. ORGANISATION DES DEBATS

Des parlementaires et/ou des experts et des représentants d'organisations internationales présenteront les thèmes à l'ordre du jour. L'accent sera mis sur le débat et on s'efforcera d'allouer suffisamment de temps à un échange de vues ouvert.

Conformément à la pratique de l'UIP, tous les participants auront les mêmes droits de parole. Pour que les débats soient fructueux et animés, les dispositions suivantes seront prises :

- a) Il n'y aura pas de liste d'orateurs. Une fois qu'un point à l'ordre du jour aura été présenté par les intervenants, la parole sera donnée aux participants pour des questions et observations.
- b) L'expérience a montré que les déclarations rédigées à l'avance ne sont pas adaptées à ce type de réunion. Sous réserve des dispositions que la Présidence pourra prendre en fonction des circonstances, des déclarations orales pourront être autorisées mais elles ne devront pas dépasser cinq minutes. Les participants pourront, toutefois, prendre la parole plusieurs fois sur chaque thème, en particulier pour réagir à d'autres déclarations.
- c) Le Secrétariat de l'UIP établira un rapport sur les débats du séminaire pour diffusion auprès des parlements participants, des organes directeurs de l'UIP et des organisations intéressées.

### 4. PARTICIPATION

Le séminaire est ouvert aux parlementaires membres des commissions traitant directement ou indirectement de la condition de la femme et de l'égalité des sexes. La réunion est ouverte en outre aux parlementaires qui travaillent sur les questions d'emploi dans leur pays. Les délégations ne devront pas compter plus de trois personnes, y compris les conseillers.

## 5. LANGUES

Le Secrétariat de l'Union interparlementaire assurera l'interprétation simultanée en anglais, arabe, français et espagnol. Les documents seront disponibles en anglais et, si possible, en français.

## 6. LIEU ET DATE

Le Séminaire se tiendra du 2 au 4 décembre 2008 au Centre international de conférences (CICG) à Genève.

## 7. INSCRIPTION DES DELEGUES

Les parlements participant au séminaire **sont priés de faire connaître, avant le 21 novembre 2008 la composition de leur délégation en utilisant le formulaire d'inscription ci-joint.**

Ces renseignements doivent être envoyés à l'adresse suivante :

▶ Union interparlementaire	Téléphone : +41 22 919 41 50
Chemin du Pommier, N° 5	Fax : +41 22 919 41 60
Case postale 330	Courriel : <a href="mailto:postbox@mail.ipu.org">postbox@mail.ipu.org</a>
1218 Le Grand-Saconnex / Genève	
Suisse	

## 8. VOYAGES

Les délégués se chargent de l'organisation de leur voyage.

## 9. VISAS

L'entrée en Suisse est strictement réglementée et est refusée à quiconque ne possède pas le visa requis. Les délégués ayant besoin d'un visa d'entrée doivent le demander au consulat ou à la mission diplomatique suisse chargée de ces formalités dans leur pays de résidence.

Nous appelons votre attention sur le fait que l'aéroport de Genève est situé à la frontière franco-suisse et que l'on peut y accéder du côté français. Certains vols venant de Paris ou d'autres aéroports français à destination de Genève sont considérés comme des vols intérieurs. Aussi les délégués devront-ils déterminer si un visa français est requis pour certaines nationalités transitant par un aéroport français à destination de Genève.

## 10. RESERVATIONS DE CHAMBRES D'HÔTEL

Les questions d'hébergement devront être réglées par les participants, soit par l'intermédiaire de leur agence habituelle, soit par l'Office du tourisme de Genève. Les délégations qui souhaitent faire appel aux services de l'Office du tourisme de Genève sont aimablement priées d'utiliser le formulaire de réservation de chambres d'hôtel ci-joint. De réservations de chambre peuvent aussi être faites directement sur le site de l'Office de Tourisme (<http://www.geneve-tourisme.ch/?rubrique=0000000827&lang=>). Toutefois, nous appelons votre attention sur le fait que seules les demandes de réservation de chambres d'hôtel renvoyées avec les coordonnées d'une carte de crédit, comme garantie, seront confirmées. Les formulaires devront être retournés directement à l'Office du tourisme de Genève au plus tard le **21 novembre 2008**, avec copie au Secrétariat de l'UIP.

## 11. TRANSPORT A GENEVE

L'Union interparlementaire ne se charge pas des transports dans Genève.

## 12. RECEPTION

Il y aura une réception pour les participants au Siège de l'UIP le 2 décembre à 18 heures.